

DÉFENSE DU CETA ET RHÉTORIQUES FALLACIEUSES

Par Jean Blairon

A l'heure où nous écrivons ces lignes, ces 23 et 24 octobre, le Parlement Wallon a confirmé son refus de voir son Ministre-Président donner mandat au Premier Ministre belge de signer, en l'état du texte, l'accord de libre-échange avec le Canada. Le Premier va réunir en urgence un comité de concertation pour tenter d'arracher in extremis l'accord du Parlement Wallon ou d'outrepasser son refus.

Nous ne reviendrons pas dans cette analyse sur le fond de la question et sur son enjeu (l'imposition de plus en plus large du modèle américain¹). Nous n'étudierons pas non plus les chantages qui ont été utilisés pour tenter d'obtenir malgré tout le revirement des députés wallons ; nos sources nous indiquent qu'ils furent nombreux et forts et le Ministre-Président wallon l'a d'ailleurs évoqué lui-même pudiquement.

Nous souhaitons plutôt dans cette analyse nous intéresser à la manière dont certains ont pu tenter de convaincre **les citoyens** que le CETA devait être signé. S'il y a bien une chose sur laquelle partisans et adversaires s'accordent, c'est en effet sur la vigueur des réactions négatives que divers groupes (et pas seulement wallons) n'ont cessé de porter sur la place publique : syndicats, plates-formes diverses, associations d'éducation permanente, mais aussi agriculteurs, entrepreneurs de PME, y compris exportatrices vers le Canada² – pour ne citer que ceux-là.

Il nous a paru utile d'étudier comment s'est construite rhétoriquement la tentative de renverser les convictions de ces groupes et donc de nous placer sur le terrain où l'argumentation construit l'idéologie.

Nous nous souvenons en effet, avec Luc Boltanski et Eve Chiapello, que l'idéologie est centrale dans les régimes capitalistes pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre à un régime qui ne profite, en dernier ressort, qu'à quelques-uns.

« Le capitalisme est, à bien des égards, un régime absurde : les salariés y ont perdu la propriété du résultat de leur travail et la possibilité de mener une vie active hors de la subordination. Quant aux capitalistes ils se trouvent enchaînés à un processus sans fin et insatiable, totalement abstrait et dissocié de la satisfaction de besoins de consommation, seraient-ils de luxe. »

Après avoir écarté l'adhésion par intérêt ou par force, les auteurs retiennent ceci :

« La qualité de l'engagement que l'on peut attendre dépend en fait bien plutôt des arguments qui peuvent être invoqués pour faire valoir non seulement les bénéfices que la participation aux processus capitalistes peut apporter à titre individuel, mais aussi les avantages collectifs, définis

1 Cf. J. Blairon, « La question du sens des grèves », in *Intermag.be*, www.intermag.be/analyses-et-etudes/politique/569.

2 Comme le PDG de la firme Stûv, interrogé par la RTBF – nous conseillons le visionnage du reportage, car l'article ne reprend pas l'entièreté de l'interview : www.rtbef.be/info/dossier/ceta-la-wallonie-defie-l-europe-et-le-canada/detail_ceta-l-avis-des-entreprises-wallonnes?id=9435567

en termes de bien commun, qu'elle contribue à produire pour tous. Nous appelons esprit du capitalisme *l'idéologie qui justifie l'engagement dans le capitalisme.* »³

Nous avons choisi, pour aborder cette analyse de la rhétorique des pro-CETA, de nous appuyer sur l'interview de Vincent Reuter, administrateur délégué de l'Union Wallonne des Entreprises, menée par Bertrand Henne dans l'émission *Matin Première* de la RTBF le 14 octobre 2016.

Nous souhaiterions montrer ici que la force de l'attaque menée par l'invité contre le Parlement Wallon n'a d'égal que la faiblesse extrême de ses arguments.

Nous suivrons chaque étape de son argumentation en tentant d'interroger la robustesse si ce n'est la validité des arguments avancés.

Le blocage de la signature s'inscrirait dans la chasse que l'on mène depuis trois semaines contre les multinationales

Certes la chasse au gros gibier est ouverte depuis le 21.09 dans nos forêts wallonnes, mais cela autorise-t-il pour autant à prétendre que le refus du Parlement s'inscrit dans un projet cynégétique ?

Bertrand Henne - Et ce traité, ce non, bloquerait la signature du traité, et c'est ce qui va sans doute se passer, on le verra tout-à-l'heure, sauf revirement spectaculaire de dernière minute. Vincent Reuter, si la Wallonie fait ça, c'est quoi la conséquence ?

Vincent Reuter - Hé bien, ce serait le couronnement de trois semaines, à peu près, qui ont montré comment la Wallonie conçoit les relations internationales.

B.H. - C'est-à-dire ?

V.R. - À l'occasion du dossier Caterpillar, qui est grave pour tout le monde, il n'y a pas à en discuter ; mais à cette occasion-là, on a ouvert la chasse aux multinationales, hein. On a dit qu'il fallait saisir sans indemnités les terrains de Caterpillar, on a dit que les multinationales, air connu, reçoivent des cadeaux sans prix... Les multinationales, je le rappelle, représentent en Wallonie, les 100 premiers 50.000 emplois. 50.000 emplois en Wallonie. Donc, dire qu'on peut se passer des multinationales, franchement, c'est du vent. Ensuite, on a continué. On organise une belle mission économique au Japon, et en même temps on vient dire « ha ben non, on va pas signer un traité avec le Canada ». Le Canada ! Pas une république bananière quelconque !

On appréciera la « robustesse » de « l'argument par la cause » et la cause sélectionnée par l'auteur : le refus viendrait d'une volonté de se passer des multinationales. Vouloir réguler les marchés, ce n'est pas d'office vouloir faire disparaître leurs acteurs. Quant à l'argument du « poids » (les cent premières (multinationales?) représentent 50000 emplois), on l'appréciera à l'aune du registre où il se place, en rappelant que l'emploi non marchand au sens restreint, par exemple, représente quatre fois plus de travailleurs, dont les travailleurs de la santé qui soignent les accidents de chasse.

Il reste que présenter l'agresseur, comme la firme Caterpillar, comme victime peut toujours s'avérer utile.

Le Canada n'est pas une république bananière, donc il faut signer avec lui

Vincent Reuter fait état de sa grande expérience internationale en ces termes (l'argument sera repris par Didier Reynders le 20 octobre sur la même antenne)

V.R. - Le Canada ! Pas une république bananière quelconque !

3 L. Boltanski et E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, pp. 41 et 42.

B.H. - *Oui*

V.R. - Un pays aux standards démocratiques élevés avec des normes sociales, environnementales, et des normes concernant les services publics élevés. Tout qui est déjà allé au Canada le sait. Et le Canada n'a pas de leçons à recevoir de la Wallonie, je pense, dans ces domaines-là.

L'argument, fallacieux, est ici la pétition de principe : on introduit dans la prémisse du raisonnement ce qui est précisément à prouver. En structure profonde, en effet, le « raisonnement » se structure comme suit :

Le Canada est un grand pays démocratique qui poursuit une logique de régulation comme nous (si ce n'est mieux que nous)
Or le CETA est signé avec le Canada
Donc le CETA favorise une logique de régulation...

La preuve par « les textes »

Ensuite Vincent Reuter s'en réfère aux textes du Traité (le pluriel est en effet de mise, puisqu'il semble que des versions différentes aient succédé aux versions premières, des déclarations interprétatives se seraient ajoutées à d'autres déclarations interprétatives – au point qu'on peut se demander qui approuve quoi exactement...) :

V. R. - Mais ce n'est pas ce que nous voyons dans les textes. Mais nous, nous voyons « les textes ».
(...)

Je reviens au texte. Le texte n'enlève pas, aux états qui souscrivent à ce traité, le droit de garder des monopoles publics, **de réguler les services publics, même s'il y a libéralisation**, il ne leur enlève pas le droit de fixer des normes sociales ni des normes environnementales. Et donc, les craintes qu'on peut avoir, nous avons quand même des difficultés à les réconcilier avec les textes du traité tels qu'ils sont.

S'agissant de texte, nous n'aurons cependant pas le plaisir de nous voir renvoyer à une citation précise, à un article clair, à une preuve indubitable.

Nous entendons bien que d'après Vincent Reuter les Etats pourront continuer à « réguler les services publics » (mais ne s'agit-il pas plutôt de réguler les marchés ?) qu'ils pourront « garder des monopoles publics » – même s'il y a libéralisation. Là, nous avouons ne pas comprendre comment « les textes » peuvent faire coexister ces deux principes – sauf à imaginer que ce ne pourra être que le plus possible de l'un – dans les limites impératives de l'autre...

La mondialisation et ses excès chinois

Vincent Reuter reconnaît que la mondialisation a pu (il emploie l'imparfait) entraîner des excès. Mais ils auraient été circonscrits à un pays, il n'est donc pas utile d'en être échaudé.

V. R. - Le problème étant qu'il y a tout un contexte derrière ça, qui est celui, bien sûr, des excès de la mondialisation. On était échaudés, et on a raison, des dégâts causés, par exemple, par le commerce chinois. Et donc, à une situation effectivement préoccupante, on donne une mauvaise réponse. « On a peur des Chinois, on ne va pas signer avec les Canadiens ».

Curieux syllogisme que celui-ci :

« Les excès de la mondialisation sont imputables aux Chinois
or les Canadiens ne sont pas des Chinois
Donc les Canadiens ne sont pas porteurs d'excès en matière de mondialisation ».

La première prémisse est évidemment une fausse proposition universelle : il faudrait en toute logique poser « Quelques excès de la mondialisation sont imputables aux Chinois » ; mais ce serait évidemment construire alors un syllogisme fallacieux, qui inférerait une conclusion générale d'une prémisse qui ne l'est pas.

La démocratie, c'est suivre la majorité

L'administrateur-délégué de l'UWE reproche ensuite aux opposants au CETA de ne pas faire œuvre démocratique. Ses arguments sont quelque peu curieux.

B.H. - Il y a des tribunaux internationaux qui continuent à poser problème, même à des juristes européens, ni vraiment de... pas... pas catalogués de gauche, qui disent que ça va poser des problèmes face aux juridictions européennes qui ne sont plus considérées comme les premières juridictions en termes d'importance, il y a aussi la coopération réglementaire, il va falloir parler, dès qu'on veut édicter une nouvelle norme, avec les canadiens

V.R. - Ha oui, oui.

B.H. - Est-ce que ce n'est pas, quand même, des nouveaux freins à la démocratie, aux démocraties en Europe ? Et en Wallonie en particulier ?

V.R. - Hé bien, il faut savoir où on place la démocratie. Signer un traité multilatéral est un acte de démocratie. Bloquer toute l'Europe – parce que c'est ça qui risque de se produire – c'est un acte de démocratie ça ? Quel fondement est-ce qu'on a pour bloquer l'Europe ? Alors, est-ce qu'on a à faire à 26 ou 27 ?...

Nous ne pouvons que constater que pour V. Reuter le débat qui conduit à un vote majoritaire au Parlement Wallon ne ressortit pas à l'exercice de la démocratie, pas davantage que le respect des règles en vigueur (qui posent que si un Etat n'est pas d'accord le traité ne peut pas être signé). La démocratie signifie-t-elle dans un cas le refus de suivre la majorité qui s'exprime dans un vote (au Parlement Wallon) et dans l'autre le non-respect des règles d'adoption édictées et admises ?

A moins que les règles de la démocratie ne doivent être suivies que lorsqu'elles et pour autant qu'elles soient favorables aux puissants ?

B.H. - On a un parlement légitimement élu

V.R. - Bien entendu, mais moi je suis aussi un électeur, j'ai aussi des comptes à demander.

B.H. - Oui, oui.

V.R. - Et en tous cas, le mandat que j'accorde à un parlement n'est pas celui de ridiculiser ma région et mon pays.

Là l'argument est plus étonnant encore.

Sauf à croire que V. Reuter ait voté pour un des partis qui compose l'actuelle majorité au Parlement Wallon et dans ce cas qu'il lui demande des comptes – mais au nom de quoi, de quel accord pré-électoral ?, on ne comprend pas la logique des prérogatives de l'électeur Reuter.

Envisage-t-il faire autre chose que réviser son vote - comme chaque électeur de ce pays peut envisager de le faire ?

A moins évidemment, pour rappeler cette formule d'Orwell, que dans la tête de V. Reuter, « certains soient plus égaux que d'autres » dans « le mandat qu'ils accordent à un parlement » ?

Conception qui fait écho à la conception des « échanges » économiques qui régit la mondialisation :

V.R. - Et puis, vous avez tout le contexte, je le disais tantôt, de la mondialisation et de ses excès. Mais, à une bonne analyse, on apporte une mauvaise réponse. Ce n'est pas ce cas-ci qui devrait servir et, il faut bien se rendre

compte : le monde sera partagé en deux à propos de la mondialisation. Il y a ceux qui en tirent parti et il y a ceux qui la subissent. Avec des décisions de ce genre-ci, la Wallonie se rangerait résolument dans le camp de ceux qui la subissent.

En d'autres mots, la mondialisation promeut une conception du monde régie par la loi brutale du plus fort, et il est nécessaire de se mettre dans le camp des plus forts – ce qui veut dire qu'être dominé dans le camp des dominants revient à être dominant au moins en théorie : n'est-ce pas une magnifique consolation ?

Le libertinage à la rescousse : Oh Lucifer, oh laisse-moi rien qu'une fois...

Nous retrouvons ici le « renversement des valeurs » d'où nous sommes partis : présenter l'agresseur comme une victime est toujours utile. Présenter une régression comme un progrès, aussi.

Après avoir concédé que la mondialisation pouvait connaître des excès, il fallait évidemment la réhabiliter malgré tout. Un tour de passe-passe essaie de s'y employer :

V.R. - Bon, vous disiez tantôt « on n'est pas vraiment contre la libéralisation » ; écoutez, il suffit souvent de prononcer le mot « libéralisation » en Wallonie, ça fait le même effet que l'apparition de Lucifer dans un couvent de nonnes.

Présenter la libéralisation comme une tentation à laquelle s'efforceraient (vainement ?) de résister des vertueuses « coincées », c'est la dé-diaboliser en la faisant équivaloir à une figure tentatrice, libératrice d'un désir qui ne peut être vu que comme progressiste.

Vincent Reuter est coutumier de ce type d'images : il avait déjà défendu l'annexion de la vie culturelle à l'activité économique en invitant à « faire ménage à trois » (économie-tourisme-culture)⁴.

Par ailleurs, pour l'invité de *Matin Première*, les opposants n'ont pas réellement réfléchi : ils se sont laissés guider par la peur (comme les nonnes devant le désir ?).

Nous quittons ici la confrontation d'idées et d'arguments pour passer à la délégitimation pure et simple des contradicteurs :

B.H. - *L'UCM, qui est l'Union des Classes Moyennes, elle dit plutôt non, hein ?*

V.R. - Mais il y en a qui disent non. Vous trouverez, vous trouverez, de la manière dont on a présenté ça à l'opinion publique, bien sûr que vous trouverez beaucoup de gens, c'est clair, notamment dans le monde associatif..

B.H. - *Dans le monde agricole*

V.R. - ...et dans les PME, et dans le monde agricole, de la manière dont on a présenté ce traité, c'est évident que vous avez beaucoup d'opposants. Ça se voit aujourd'hui.

B.H. - *Pour vous, il y a eu de la manipulation ?*

V.R. - C'est sûr ça

B.H. - *De l'opinion ?*

V.R. - C'est sûr

B.H. - *Ouais. Mais il y a quelqu'un qui*

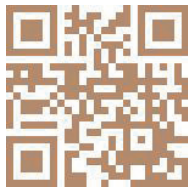
V.R. - Disons... manipulations... On n'a pas présenté des...

On a présenté des craintes ; qui en réalité, dans leur essence, étaient légitimes. Mais elles ne collent pas, à notre avis, avec les textes du traité tels qu'ils sont dans leur état actuel.

4 Cf. J. Blairon, Analyse du projet « Passages » initié par la Province de Liège, www.intermag.be/analyses/455 ; le passage désigné se trouve dans le chapitre « Action culturelle et pratiques de connexion », p. 9.

En passant en revue cette invitation à dépasser ce qui ne constituerait que des « craintes » mal pensées, en invitant les opposants à ne pas céder à... la manipulation, Vincent Reuter mobilise lui-même des rhétoriques fallacieuses et de bien faibles arguments. Les « bénéfiques » qui sont invoqués, l'unanimité qui est « souhaitée » comme incarnation de la démocratie révèlent involontairement le modèle de société qui est promu par les défenseurs du CETA : celui qui consacre « démocratiquement » le pouvoir absolu des plus forts.

Et l'argument unanime (26 ou 27 pays sont d'accord...) cache aussi le couvercle qui est mis dans bien des pays européens sur les critiques qui se font jour à chaque étape de la construction d'une Europe néo-libérale : à chaque fois, l'argument « il vaut mieux un accord imparfait que pas d'accord du tout, parce que la construction de l'Europe s'en trouverait menacée » fait taire les opposants, permet au néo-libéralisme de progresser et renvoie les critiques à un passé révolu : pensons à l'adoption de la « règle d'or » qui justifie les politiques d'austérité qui nous asphyxient et sont brandies aujourd'hui par le pouvoir européen pour promouvoir le modèle américain.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Défense du CETA et rhétoriques fallacieuses », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, MOIS 2016, URL : www.intermag.be/576.